

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3435**

commune (s) : Feyzin

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Feyzin et à l'Office public de  
l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur : Monsieur Charrier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3435**

commune (s) : Feyzin

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Feyzin et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Feyzin du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Les objectifs prioritaires à atteindre, inscrits dans la convention-cadre de GSUP, sont les suivants :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et notamment avec la requalification d'espaces extérieurs des quartiers prioritaires,
- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie de quartier,
- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP et de l'efficacité des actions menées.

Le programme d'actions de GSUP 2012 s'inscrit pleinement dans la convention-cadre 2007-2009 de la Commune de Feyzin. Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2012 est estimé à 208 211 € TTC avec un engagement pour la Communauté urbaine de Lyon de 46 400 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Feyzin pour l'année 2012,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 46 400 € nets de taxes, répartis comme suit :

- 15 000 € au profit de la Commune de Feyzin,
- 31 400 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Feyzin et l'OPH Grand Lyon habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 6574 et 65738 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**